



Janvier 2014

Destination Pour Tous, Une étape de plus pour valoriser l'accès des territoires aux personnes handicapées

L'Association Tourisme et Handicaps a le plaisir d'annoncer la création du nouveau Label : **Destination pour tous** (DPT) qui a pour objectif de valoriser les territoires proposant une offre cohérente globale, intégrant l'accessibilité des sites touristiques. Ce label facilite aussi la vie quotidienne et ajoute au dispositif l'exigence complémentaire d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement. Il garantit une offre globale et permanente, variée et de qualité, avec une large gamme de prix. Attribué pour 3 ans, ce nouveau label concerne les territoires qui ont développé l'accessibilité pour au moins deux familles de handicap et s'engagent à :

- ◆ élargir leur offre touristique aux autres familles de handicap
- ◆ proposer de nouvelles prestations.

Le cahier des charges et le règlement de la marque « Destination pour tous » sont téléchargeables sur :

- ◆ le site de l'Association Tourisme et Handicaps www.tourisme-handicaps.org
- ◆ le site du Ministère du Tourisme www.dgcis.gouv.fr
- ◆ le site des Marques du Tourisme www.dgcis.fr/marques-nationales-tourisme

Le deuxième appel à candidature pour l'obtention du label "Destination pour tous" est ouvert jusqu'au 30 juin 2014. Le calendrier est le suivant:

- 30 juin 2014: date limite de dépôt des candidatures des territoires
- septembre 2014: présélection des territoires candidats en vue de l'audit
- septembre/novembre 2014: audits
- décembre 2014: attribution du label

L'Association Tourisme et Handicaps est le gestionnaire de la marque, ainsi pour toute demande d'information ou pour l'envoi des dossiers de candidature, veuillez les adresser aux coordonnées suivantes :

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy - 75018 PARIS
Tel : 01 45 55 99 60 - Mail : destinationpourtous@sfr.fr

L'ASSOCIATION TOURISME ET HANDICAPS

Créée en 2001, à l'initiative du Secrétariat d'Etat du Tourisme, l'Association Tourisme et Handicaps œuvre pour la prise en compte de l'accès aux loisirs et aux vacances des personnes handicapées et à mobilité réduite. La création du label Tourisme et Handicap a constitué une première étape qui a permis de garantir une information fiable et objective et un accueil adapté répondant à la demande des personnes handicapées qui veulent pouvoir choisir leurs vacances, se cultiver, se distraire, partir seules, en famille ou entre amis, où elles le souhaitent, comme tout le monde et avec tout le monde. Aujourd'hui, plus de 5000 sites et hébergements sont labellisés.

Contact presse :

AB3C – Annie Blin – Fabienne Frédal
34 rue de l'Arcade – 75008 Paris
Tel : 01 53 30 74 06 – Mail : annie@ab3c.com - fabienne@ab3c.com